**Le guide   
de la Bibliothèque universitaire de Reims Champagne-Ardenne**

Une équipe de bibliothécaires est à la disposition des usagers en situation de handicap ou temporairement empêchés. Vous pouvez les faire appeler en vous signalant à l’accueil de la bibliothèque.

Dans chaque bibliothèque, un poste informatique est dédié aux personnes en situation de handicap.

**Vous pouvez :**

* Emprunter des documents (livres, revues ou DVD) dans toutes les BU de l’URCA. Pour les étudiants, autant de documents que souhaité pendant 3 semaines, renouvelables 2 fois. Pour les doctorants, autant de documents que souhaité pendant 15 semaines. Les documents déjà empruntés sont réservables à partir du catalogue ou en s’adressant au personnel de la BU. Les documents empruntés peuvent être rendus dans toutes les bibliothèques universitaires du réseau.
* Consulter les ressources électroniques sur les postes informatiques des bibliothèques.
* Utiliser votre propre ordinateur et le réseau Wifi disponible à la BU.
* Vous former à la recherche documentaire pour consulter le catalogue de la bibliothèque et les ressources électroniques.
* Travailler en salle de lecture ou en salle de groupe (BU Robert de Sorbon, BU Santé, BU Moulin de la Housse, espace Coworking – IUT de Reims, BU de Châlons-en-Champagne, BU de l’IUT de Troyes). Les salles de groupe sont réservables à partir de l’application ou du site « Affluences ». À la BU Robert de Sorbon, une salle de travail « Silence » est accessible à tous (20 places).
* Lire des documents sur les téléagrandisseurs (BU Robert de Sorbon, BU Santé et BU Moulin de la Housse).
* Imprimer et photocopier des cours (sauf BU Chaumont et Troyes-Éducation)
* Sur demande à la Mission Handicap, le service de numérisation de documents permet de numériser des ouvrages avec reconnaissance optique de caractères.

**Service Panier de livres :** si vous ne pouvez pas vous déplacer facilement à la bibliothèque pour rassembler les documents que vous souhaitez emprunter, utilisez le service de « Prêts à emporter » : en réservant un ouvrage sur le catalogue en ligne, les bibliothécaires préparent les documents et les tiennent à votre disposition à la banque d’accueil.

**Quelqu’un peut-il emprunter des documents sur mon compte ?** Vous pouvez donner procuration en contactant la bibliothèque par courriel à partir de votre messagerie de l'URCA en indiquant les nom, prénom et date de naissance de la personne à laquelle vous souhaitez donner procuration. La personne à qui vous avez donné procuration pourra emprunter dans l'ensemble des bibliothèques de l'URCA munie d'une pièce d'identité à son nom.

**Pour plus d‘informations : www.univ-reims.fr/BU**

ou bibliotheque.universitaire@univ-reims.fr

Dernière mise à jour : janvier 2023